

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise pour la Région des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée) les concours externe, interne et 3^{ème} voie.

La date d'organisation du concours de technicien territorial est nationale. Les sujets sont également nationaux.

Afin d'harmoniser les règles d'organisation des concours, et notamment d'examen des conditions d'admission à concourir, tous les Centres de Gestion organisateurs ont poursuivi leurs travaux concertés au sein d'un groupe de travail en lien avec la Commission de reconnaissance des équivalences de diplôme (RED) et de l'expérience professionnelle (REP) placée auprès du CNFPT.

La périodicité est de 2 ans, en alternance avec les examens professionnels de technicien principal 1^{ère} classe et technicien principal 2^{ème} classe (avancement de grade et promotion interne).

Cependant, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, la session du 15 avril 2020 n'a pas pu avoir lieu et a été reportée au 16 avril 2021, en simultané avec les 3 examens professionnels de technicien principal.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	19 août 2019
Période d'inscription	22 octobre au 13 novembre 2019
Date limite de dépôt des dossiers	21 novembre 2019
Arrêté report	17 mars 2020
Arrêté fixant nouvelle date épreuves	9 juin 2020
Épreuves d'admissibilité	16 avril 2021
Jury d'admissibilité	8 juin 2021
Épreuves orales d'admission	Du 14 au 16 septembre 2021
Jury d'admission	17 septembre 2021
Résultats admission	17 septembre 2021
Établissement de la liste d'aptitude	1 ^{er} octobre 2021

LE JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

Collège des élus locaux

- CHAPEAU Marcelle, conseillère départementale de Loire-Atlantique (44)
- LEFRANC Elisabeth, conseillère municipale, mairie de Nantes (44)
- POSSOZ Jean-Pierre, maire d'Abbaretz (44), **suppléant du président du jury**
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre, président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (44), **président du jury**

Collèges des fonctionnaires territoriaux

- BARGUIL Cédric, technicien principal de 1^{ère} classe, représentant du personnel tiré au sort à la CAP B du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
- FORGET Céline, attachée principale, chargée du service aménagement, urbanisme et environnement, mairie de Machecoul-Saint-Même
- MARCHANDEAU Jean-Michel, représentant du CNFPT
- SIDOT Julien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien patrimoine à la direction des sports, mairie de Nantes

Collège des personnalités qualifiées

- COLOMBEIX Teddy, conseiller formation, CNFPT
- DIXNEUF Nadia, inspectrice salubrité, Nantes Métropole
- LE BRUN Stéphanie, chargée d'études transport à la direction des transports et des déplacements, Région Pays de la Loire
- TARDIVEL-LE STRAT Mélanie, conseillère de prévention, chargée de mission accessibilité, Communauté de Communes Erdre et Gesvres

1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

SPÉCIALITÉS	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ÈME} VOIE	TOTAL
Bâtiments, génie civil	15	8	3	26
Réseaux, voirie, infrastructures	23	20	3	46
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	8	9		17
Espaces verts et naturels	9	7	2	18
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9	9		18
Services et interventions techniques	8	7		13
Déplacements, transports	4	4		8
Aménagement urbain et développement durable	3	3		6
Artisanat et métiers d'art	3	4		7
Total	80	71	8	159

2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

[Le concours externe](#) est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un **baccalauréat technologique**,
- d'un **baccalauréat professionnel**,
- d'un **diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle**,
- ou d'une **qualification reconnue comme équivalente** dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

[Le concours interne](#) est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant **au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1^{er} janvier 2020)**.

Le 3^{ème} concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de **quatre ans au moins au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1^{er} janvier 2020)** :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
ou
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
ou
- d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

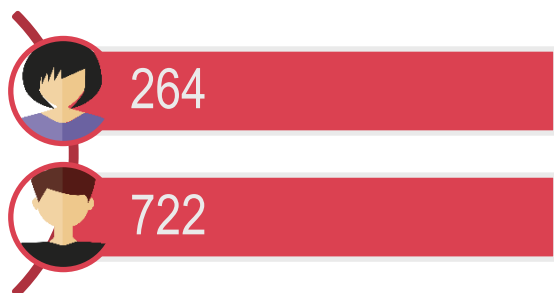
3/ STATISTIQUES

a. Répartition des inscrits / admis à concourir :

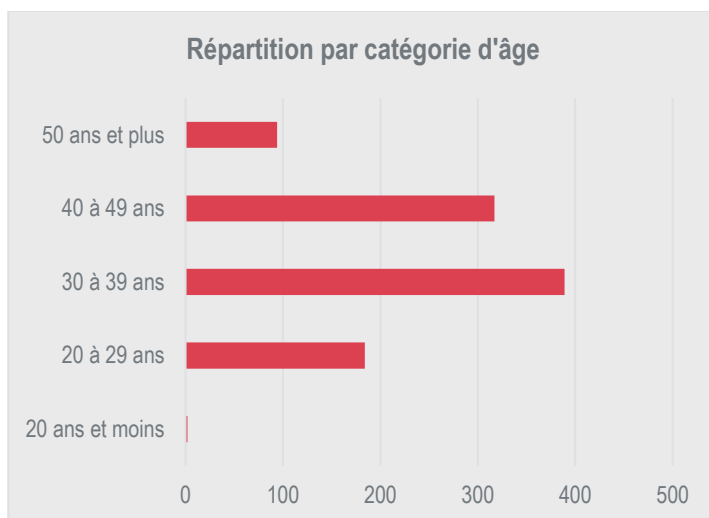
SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ÈME} VOIE	
	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir	Inscrits	Admis à concourir
Bâtiments, génie civil	71	64	40	40	10	10
Réseaux, voirie, infrastructures	101	91	116	110	12	10
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	108	95	105	104		
Espaces verts et naturels	83	75	71	67	11	10
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	73	69	55	51		
Services et interventions techniques	31	28	66	63		
Déplacements, transports	5	4	11	9		
Artisanat et métiers d'art	11	10	21	19		
Aménagement urbain et développement durable	49	38	22	22		
Total	532	474	507	482	33	30

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription.

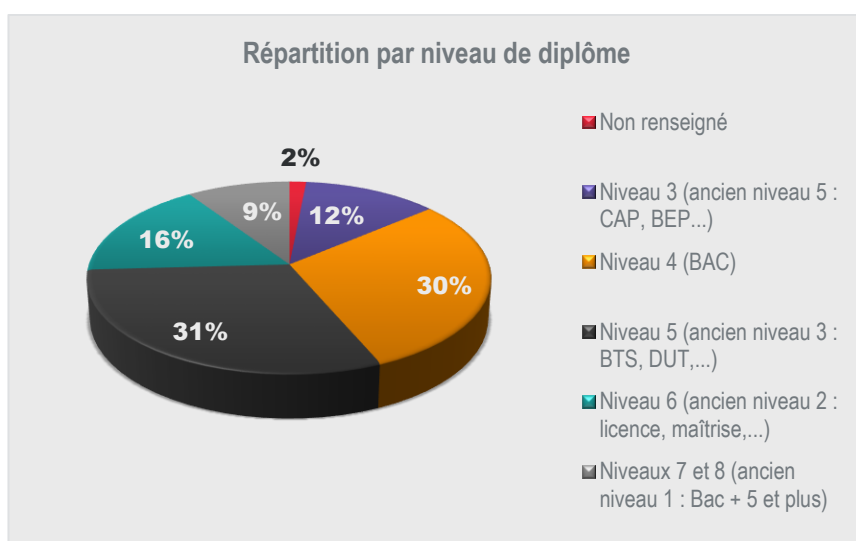
b. Profils des admis à concourir



27% de femmes, 73% d'hommes



La moyenne d'âge est de 39 ans.



En externe, 81% des admis à concourir ont un niveau de diplôme plus élevé que celui requis.

Au global, 66% des admis à concourir disposent d'un diplôme de niveau supérieur à celui requis.

Répartition géographique



b. Taux d'absentéisme :

10

SPÉCIALITÉS	EXTERNE		INTERNE		3ÈME VOIE	
	Présents	% absents	Présents	% absents	Présents	% absents
Bâtiments, génie civil	41	35.94%	28	30.00%	6	40.00%
Réseaux, voirie, infrastructures	67	26.37%	68	38.18%	7	30.00%
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	59	37.89%	73	29.80%		
Espaces verts et naturels	45	40.00%	53	20.90%	5	50.00%
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	43	37.68%	36	29.41%		
Services et interventions techniques	22	21.43%	44	30.16%		
Déplacements, transports	3	25.00%	5	44.44%		
Artisanat et métiers d'art	8	61.90%	16	15.79%		
Aménagement urbain, développement durable	17	22.73%	19	13.63%		
Total	305	35.65%	342	29.04%	18	40.00%

4/ L'ADMISSIBILITÉ

a. Épreuve :

Concours externe

Cette épreuve consiste en la réponse à **des questions techniques** à partir d'un **dossier portant sur la spécialité** au titre de laquelle le candidat concourt (*durée : 3 heures ; coefficient 1*).

[Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session](#)

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE QUESTIONS :

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Bien revoir le programme de la spécialité indiqué dans le cadrage.
- Travailler sa culture générale technique afin de mieux appréhender l'épreuve.
- Travailler la présentation, se mettre à la place du correcteur, c'est se mettre à la place de sa hiérarchie ou des élus.
- Relire les questions à plusieurs reprises avant de se lancer dans la rédaction, cela permet de limiter les risques de hors sujet.
- Acquérir ou approfondir le vocabulaire et le fonctionnement des collectivités territoriales.
- Comprendre parfaitement ce qui est attendu du candidat (commande/destinataire...).
- Bien travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, l'orthographe.).
- S'exercer dans les conditions du réel à l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

Concours interne 3^{ème} voie

Cette épreuve consiste en l'élaboration d'un **rapport technique** rédigé à l'aide des éléments contenus dans un **dossier portant sur la spécialité** au titre de laquelle le candidat concourt (*durée : 3 heures ; coefficient 1*).

[Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session](#)

QUELQUES CONSEILS DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT :

- Lire et respecter scrupuleusement les consignes de la note de cadrage de l'épreuve.
- Bien revoir le programme de la spécialité indiqué dans le cadrage.
- Travailler sa culture générale technique afin de mieux appréhender l'épreuve.
- Travailler la présentation, se mettre à la place du correcteur, c'est se mettre à la place de sa hiérarchie ou des élus.
- Acquérir ou approfondir le vocabulaire et le fonctionnement des collectivités territoriales.
- Travailler en amont les évolutions de la spécialité : marchés publics, sécurité des chantiers, programmation/concertation/information.
- Comprendre parfaitement ce qui est attendu du candidat (commande/destinataire...).
- Bien travailler ses capacités rédactionnelles (attention à la syntaxe, l'orthographe.).
- S'exercer dans les conditions du réel à l'épreuve pour maîtriser la contrainte "temps".
- Se ménager un temps de relecture pour corriger les mots manquants et l'orthographe, écrire lisiblement, proscrire les ratures, aérer sa copie...

b. Niveau des candidats :

Concours externe

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	13 ≤ Note	10 ≤ Note < 13	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Bâtiments, génie civil	2.00 à 12.25	0	6	13	10	12	7.02
Réseaux, voirie, infrastructures	0 à 13.25	1	13	11	23	19	6.96
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	2.50 à 18.00	15	23	14	3	4	10.80
Espaces verts et naturels	3.75 à 14.50	6	17	12	8	2	6.53
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3.50 à 15.25	5	8	8	20	2	8.70
Services et interventions techniques	0 à 15.50	2	3	3	8	6	6.99
Déplacements, transports	10.50 à 11.5	0	3	0	0	0	11.00
Artisanat et métiers d'art	7.25 à 15.00	2	4	2	0	0	11.66
Aménagement urbain et développement durable	5.25 à 15.25	2	7	3	5	0	9.74
* note éliminatoire							8.68

Concours interne

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	13 ≤ Note	10 ≤ Note < 13	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Bâtiments, génie civil	5.00 à 15.00	5	6	3	14	0	9.10
Réseaux, voirie, infrastructures	0 à 17.00	11	11	18	18	10	8.79
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	0 à 17.50	17	16	17	14	9	9.64
Espaces verts et naturels	3.00 à 16.00	13	18	10	11	1	9.79
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	0 à 15.25	6	6	5	14	5	7.98
Services et interventions techniques	0 à 12.25	0	7	10	15	12	6.84
Déplacements, transports	6.75 à 12.00	0	4	0	1	0	10.38
Artisanat et métiers d'art	2.00 à 13.00	2	3	5	3	3	13.58
Aménagement urbain et développement durable	0 à 17.00	7	7	3	1	1	15.15
* note éliminatoire							9.00

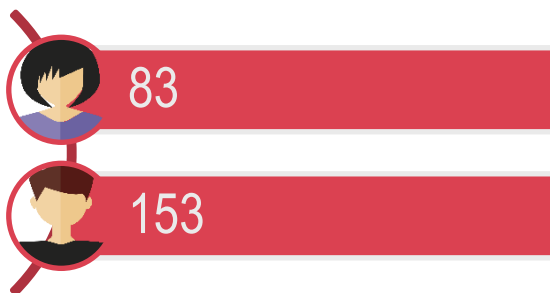
SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	13 ≤ Note	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Bâtiments, génie civil	5.25 à 15.25	3	1	1	1	0	11.46
Réseaux, voirie, infrastructures	6.00 à 16.50	1	1	3	2	0	9.36
Espaces verts et naturels	5.00 à 14.75	2	2	0	1	0	10.70
* note éliminatoire							10.43

c. Seuils d'admissibilité

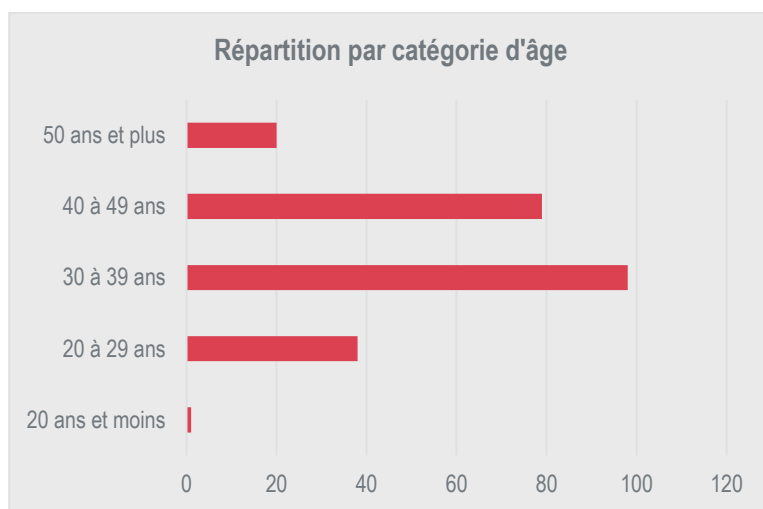
Le jury s'est réuni le 8 juin 2021 et a décidé de fixer les seuils d'admissibilité suivants :

SPÉCIALITÉ	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ÈME} VOIE	
	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles	Seuil	Admissibles
Bâtiments, génie civil	9.50	9	9.75	12	11.75	4
Réseaux, voirie, infrastructures	9.00	21	9.00	33	9.00	4
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	12.75	16	12.75	18		
Espaces verts et naturels	10.50	16	12.50	14	10.00	4
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9.00	17	9.00	15		
Services et interventions techniques	9.75	6	9.00	13		
Déplacements, transports	10.50	3	11.00	4		
Artisanat et métiers d'art	10.75	6	9.00	8		
Aménagement urbain et développement durable	11.00	6	13.00	7		
		100		124		12

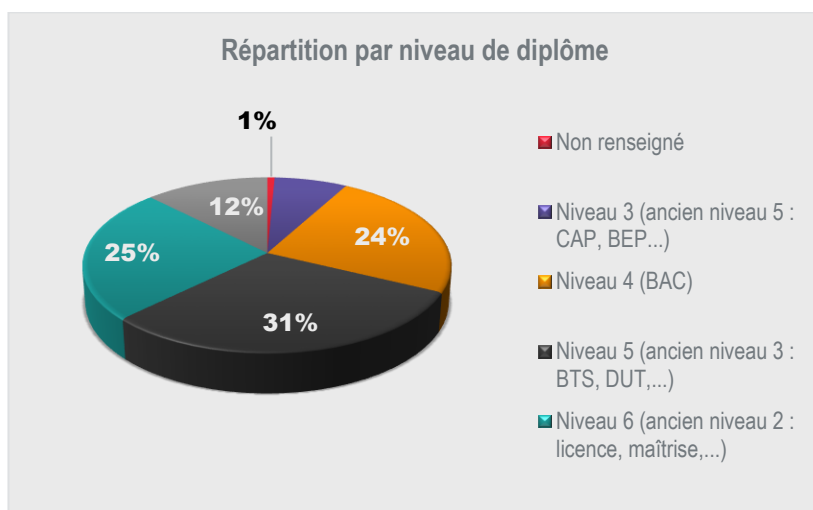
d. Profil des admissibles



35% de femmes, 65% d'hommes



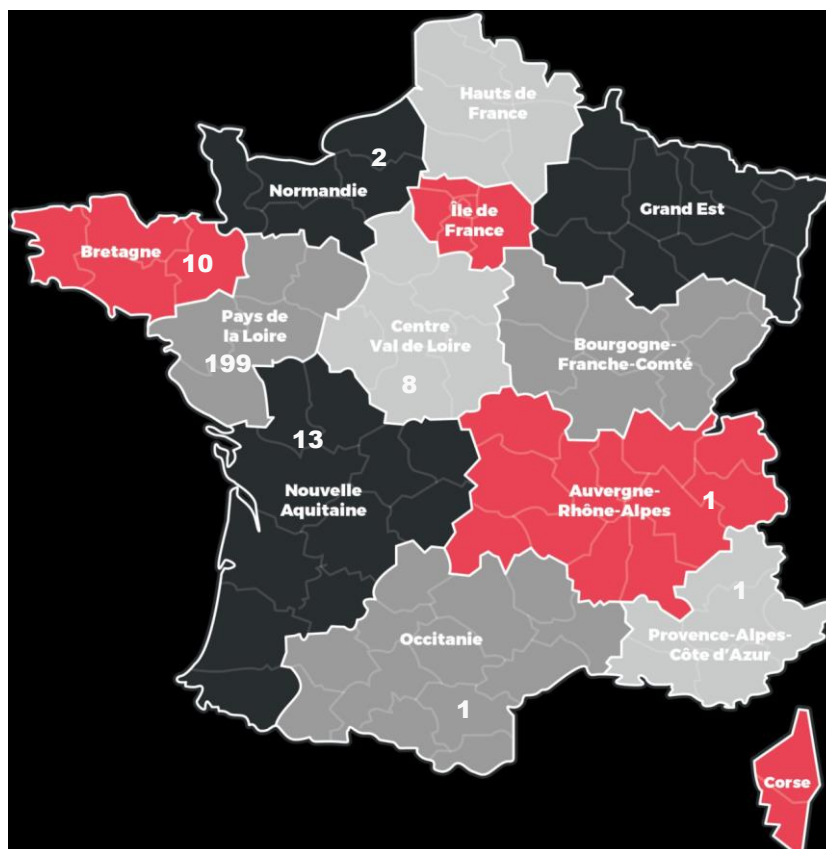
La moyenne d'âge est de 40 ans.



En externe, 82% des admissibles ont un niveau de diplôme plus élevé que celui requis.

Au global, 68% des admissibles disposent d'un diplôme de niveau supérieur à celui requis.

Répartition géographique



Belgique
1

5/ L'ADMISSION

a. Épreuve obligatoire :

Concours externe

Cette épreuve consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel**, permettant au jury d'apprécier **ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment **dans la spécialité** choisie par le candidat (*durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1*).

Concours interne 3^{ème} voie

Cette épreuve consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat sur les acquis de son expérience**, permettant au jury d'apprécier **ses motivations et son aptitude à exercer les missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment **dans la spécialité** choisie par le candidat (*durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1*).

b. Niveau des candidats :

Concours externe

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	13 ≤Note	10 ≤Note< 13	8 ≤Note< 10	5 ≤Note< 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Bâtiments, génie civil	7.50 à 16.00	4	2	3	0	0	11.13
Réseaux, voirie, infrastructures	5.50 à 14.50	6	6	3	6	0	10.41
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	5.00 à 16.00	4	5	6	1	0	12.54
Espaces verts et naturels	6.50 à 17.00	5	7	1	2	0	11.93
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	6.00 à 17.50	6	3	2	4	0	11.22
Services et interventions techniques	8.50 à 15.00	2	1	3	0	0	11.77
Déplacements, transports	5.50 à 14.00	1	0	0	2	0	9.83
Artisanat et métiers d'art	7.00 à 16.00	2	0	2	2	0	11.55
Aménagement urbain et développement durable	8.50 à 18.00	1	3	2	0	0	12.17
2 absents en ingénierie, informatique et 1 absent en espaces verts						* note éliminatoire	12.08

Concours interne

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	13 ≤Note	10 ≤Note< 13	8 ≤Note< 10	5 ≤Note< 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Bâtiments, génie civil	5.00 à 14.00	2	3	2	5	0	10.85
Réseaux, voirie, infrastructures	3.50 à 17.00	5	13	6	6	2	10.80
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	3.50 à 19.00	10	4	1	1	2	13.50
Espaces verts et naturels	8.00 à 19.00	6	6	2	0	0	13.60
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8.00 à 15.50	4	8	3	0	0	11.81
Services et interventions techniques	4.50 à 13.50	2	6	1	2	1	10.33
Déplacements, transports	11.50 à 17.50	3	1	0	0	0	12.83
Artisanat et métiers d'art	10.00 à 18.00	5	3	0	0	0	12.50
Aménagement urbain et développement durable	8.50 à 15.50	4	1	2	0	0	13.32
1 absent en réseaux, voirie et 1 absent en services et interventions techniques						* note éliminatoire	11.93

SPÉCIALITÉ	ÉVENTAIL DES NOTES	13 ≤ Note	10 ≤ Note < 13	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	MOYENNE
Bâtiments, génie civil	10.00 à 18.00	2	2	0	0	0	13.82
Réseaux, voirie, infrastructures	6.50 à 16.00	3	0	0	1	0	11.75
Espaces verts et naturels	6.50 à 12.50	0	2	1	1	0	10.69
* note éliminatoire							12.08

QUELQUES CONSEILS DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE :

- Préparer son exposé de 5 minutes pour une bonne gestion de ce temps.
- Exposer clairement son projet professionnel et ses motivations lors de la présentation.
- Développer ses réponses, ne pas se contenter de réponses succinctes.
- Prendre connaissance du programme de la spécialité et se préparer aux questions techniques.
- Être précis sur les questions techniques, ne pas se satisfaire de réponses trop générales.
- Maîtriser la conduite de projet.
- Se projeter en tant que manager.
- Ne pas négliger les connaissances sur l'environnement professionnel d'un technicien territorial (finances publiques, droits et obligations des fonctionnaires, fondamentaux du service public, organisation administrative...).

c. Seuils d'admission

Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

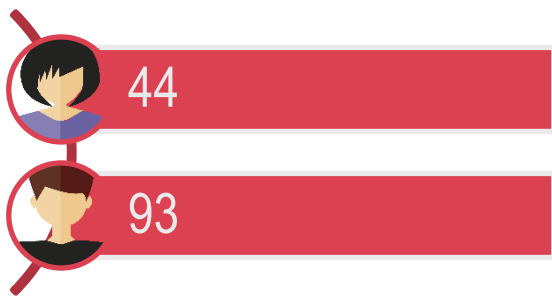
De plus, conformément au décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (article 5) : « lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces 3 concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition des places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou pour une place au moins ».

Ainsi, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

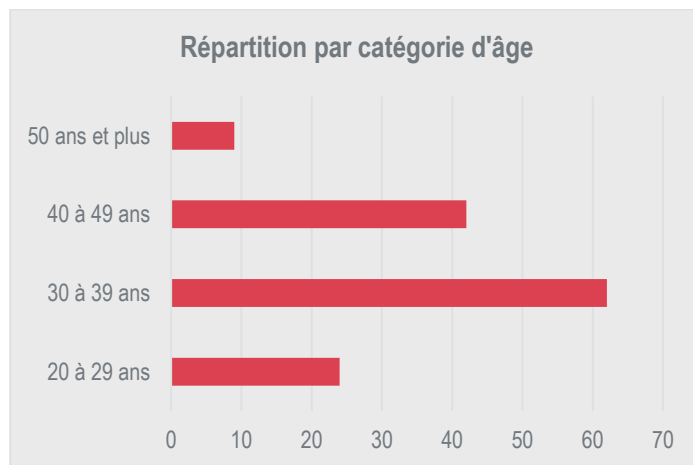
SPÉCIALITÉ	Externe		Interne		3 ^{ème} voie	
	Seuil	Admis	Seuil	Admis	Seuil	Admis
Bâtiments, génie civil	10.13	7	10.63	8	11.75	4
Réseaux, voirie, infrastructures	10.25	12	11.32	4	11.00	3
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	13.00	8	14.00	9		
Espaces verts et naturels	11.63	9	13.75	7	11.75	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11.00	9	11.50	9		
Services et interventions techniques	10.75	5	10.00	7		
Déplacements, transports	12.50	1	11.32	4		
Artisanat et métiers d'art	11.00	3	12.50	4		
Aménagement urbain et développement durable	11.88	3	14.00	3		
		57 / 80		71 / 71		9 / 8

1 poste a été transféré de l'externe vers la 3^{ème} voie (spécialité Bâtiments, génie civil)

d. Profil des admis



32% de femmes, 68% d'hommes



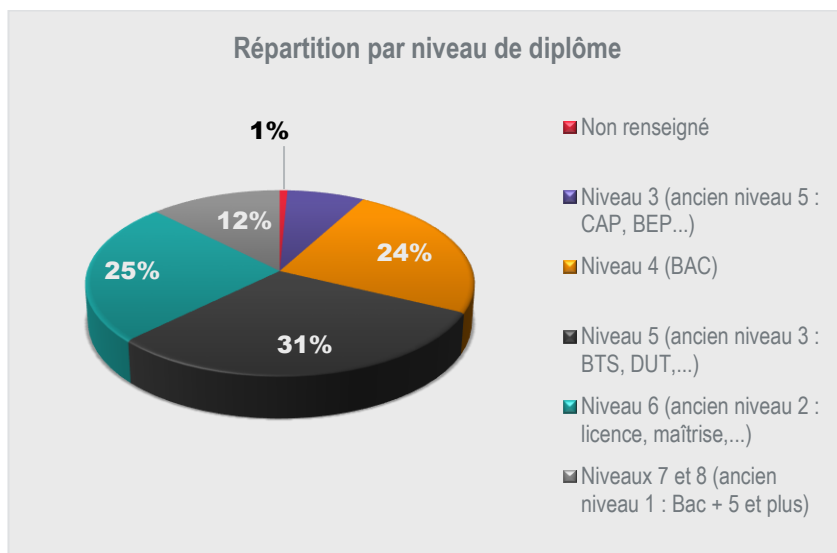
La moyenne d'âge est de 39 ans.

Répartition géographique



Belgique
1

Le concours de technicien territorial a bien un rayonnement régional puisque 80.29% des lauréats sont domiciliés en Pays de Loire.



En externe, 82% des admis à concourir ont un niveau de diplôme plus élevé que celui requis.

Au global, 68% des admis à concourir disposent d'un diplôme de niveau supérieur à celui requis.

CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

D'une part, les candidats doivent veiller à opérer le bon choix en terme de spécialité au moment de l'inscription afin d'éviter de se retrouver en difficulté.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours de technicien territorial.

D'autre part, une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : la maîtrise de la méthodologie, de la syntaxe, de l'orthographe, de la synthèse et de la gestion du temps sont indispensables.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant. Les candidats doivent mettre à jour leurs connaissances sur l'actualité technique et réglementaire de la spécialité choisie : ces aspects sont trop souvent méconnus des candidats.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant et de se positionner en tant que technicien territorial. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à leur positionnement actuel au moment de l'épreuve orale.

Enfin, un futur technicien territorial se doit de maîtriser la conduite de projet, approche aujourd'hui indispensable à toute organisation dans les collectivités territoriales.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 20 décembre 2021

Le président du jury,




Philip SQUELARD